

Depuis 5 ans le Conseil départemental de l'Aveyron et sa médiathèque (MDA) soutiennent la découverte du cinéma documentaire en s'inscrivant dans la manifestation nationale Mois du film documentaire et en organisant des projections en partenariat avec les bibliothèques aveyronnaises.

## COMMENT ?

### Une action à l'échelle intercommunale

Le Mois du film documentaire donne l'occasion aux bibliothécaires d'une même intercommunalité de collaborer et d'expérimenter le travail en réseau. Pour participer il est nécessaire qu'un bibliothécaire (bénévole ou salarié) de chaque bibliothèque impliquée participe à ce projet.

### Une programmation de films documentaires sur le thème *Habiter*

Federico Rossin, programmateur, proposera une programmation d'une douzaine de films sur ce thème. Cette programmation sera présentée aux participants le 6 février et chacun pourra y piocher le ou les film(s) qu'il souhaite programmer dans sa commune en concertation avec les autres bibliothécaires de son intercommunalité.

### La co-construction de votre action culturelle

De février à septembre la MDA vous proposera différents temps de rencontre in-situ (dans votre intercommunalité) afin de vous aider dans la construction de cette action :

#### Un temps d'échange sur les questions de médiation

Une ½ journée entre bibliothécaires d'un même territoire avec la MDA pour aborder les actions de médiation que vous aimeriez organiser dans votre bibliothèque en lien avec la thématique *Habiter*

#### Un temps de rencontre avec le programmateur

Une ½ journée entre bibliothécaires d'un même territoire et Federico Rossin pour parler plus précisément des films que vous aurez choisis.

#### Un rendez-vous « on prépare la séance »

A quelques semaines de vos projections, un temps de rencontre entre bibliothécaires d'un même territoire avec la MDA pour évoquer les questions pratiques (communication, conventions, accueil des intervenants, feuilles de route et déroulé des séances).

## LES ETAPES ET LE CALENDRIER

### Décembre 2019 / votre inscription

Pour participer vous devez nous faire parvenir une note d'intention dans laquelle vous indiquerez :

- les raisons pour lesquelles vous souhaitez participer au mois du film documentaire,
- les bibliothèques de l'intercommunalité qui seront impliquées,
- le nombre de projections souhaité.

Cette note d'intention (une par intercommunalité) devra nous être adressée avant le 20 décembre 2019 et sera soumise à validation des élus du département. Les tutelles des territoires retenus seront informées en suivant.

### 6 février 2020 / présentation de la programmation *Habiter*

Le 6 février, à Rodez, Federico Rossin présentera la programmation *Habiter*.

La présence d'au moins une personne pour chaque bibliothèque participante est nécessaire.

Ce temps est aussi l'occasion d'échanger et de se rencontrer !

A l'issue de cette journée une clé USB contenant les films de la programmation sera remise à chaque bibliothèque participante.

### Février à avril 2020 / construction de votre programmation et des actions de médiation

Durant cette période vous visionnerez les films et échangerez entre bibliothécaires d'une même intercommunalité sur vos choix.

Vous pouvez également proposer des films en dehors de la programmation de Federico Rossin, mais toujours dans la même thématique *Habiter*.

Vous devrez définir deux scénarios de programmation (choix 1 /choix 2) et nous les communiquer avant le 24 avril 2020. Cela permettra à la MDA d'équilibrer la programmation globale et d'éviter qu'un même film soit programmé dans deux lieux géographiquement proches. Dans la mesure du possible, nous retiendrons vos choix 1. Nous vous confirmerons le scénario retenu la semaine suivante.

Cette période est aussi l'occasion d'organiser un rendez-vous sur votre territoire avec les collègues de la MDA (Isabelle Hochart, chargée de l'action culturelle, et votre référent de territoire) pour évoquer les actions de médiation que vous aimeriez proposer (exposition, atelier mash-up, intervention d'auteurs...) en écho à la thématique *Habiter*.

### 5 - 6 - 7 mai 2020 / les ateliers de programmation in situ

Pour chaque intercommunalité, une demi-journée d'atelier avec Federico Rossin et les collègues de la MDA (Jean-Baptiste Mercey, vidéothécaire, et votre référent de territoire) permettra d'approfondir votre programmation. Ce temps d'échange avec un programmateur professionnel a pour objet de vous donner le meilleur éclairage possible sur les films que vous programmez.

Cette demi-journée sera organisée sur votre intercommunalité. La présence d'au moins une personne de chaque bibliothèque participante est nécessaire.

### Mai - juillet 2020 / élaboration de votre communication et du calendrier des séances

Durant cette période la MDA élaborera le calendrier des séances, en lien avec vous, les intervenants et, éventuellement, le cinéma itinérant Mondes et Multitudes. Vous devrez nous communiquer les dates auxquelles le lieu de projection (salle des fêtes, cinéma...) n'est pas disponible, ainsi que les dates défavorables (organisation d'un autre événement sur la commune, etc.).

La MDA recueillera également les informations pour l'élaboration des outils de communication dont vous aurez besoin. Le Conseil départemental et la MDA assureront la conception et l'impression :

- d'un programme recensant l'ensemble des projections en Aveyron,
- d'un marque-page annonçant les projections à l'échelle de votre intercommunalité,
- d'affiches par film (impression à votre charge).

Des conventions seront établies entre vos tutelles et le département à partir de vos projets de territoire et des budgets déterminés.

### Fin septembre – début octobre 2020 / les rendez-vous « on prépare la séance »

Un temps de rencontre entre bibliothécaires d'un même territoire avec les collègues de la MDA (Jean-Baptiste Mercey, vidéothécaire, et votre référent de territoire) sera organisé pour :

- vous remettre vos outils de communication, ainsi que les documents prêtés par la MDA pour alimenter vos tables thématiques en lien avec les films programmés
- vous accompagner sur les questions pratiques (communication, conventions, accueil des intervenants, feuilles de route, déroulé des séances, etc.).

La présence d'au moins une personne de chaque bibliothèque participante est nécessaire.

### Novembre 2020 / Mois du film documentaire !

### Décembre 2020 / bilan de l'action

A l'issue de votre action, les bibliothécaires et les agents de la MDA se réuniront pour faire le bilan, noter les points positifs et les points d'évolution à apporter pour une prochaine édition.

## VOTRE INSCRIPTION

La MDA recueille vos inscriptions pour le 20 décembre 2019 afin de vous accompagner au mieux de février à novembre 2020.

C'est pourquoi nous ne soumettons pas de dossier d'inscription mais proposons une forme plus légère : la « note d'intention ». Cette note doit tenir en quelques lignes. Son objectif : présenter vos motivations pour participer au Mois du film documentaire et aux différents rendez-vous proposés par la MDA, et mettre en avant la collaboration entre plusieurs bibliothèques d'une même intercommunalité.

Elle est à retourner par courriel à votre référent de territoire, avec copie à [jean-baptiste.mercey@aveyron.fr](mailto:jean-baptiste.mercey@aveyron.fr) et [isabelle.hochart@aveyron.fr](mailto:isabelle.hochart@aveyron.fr).

## LE SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE LA MDA

Tout au long du processus les agents de la MDA se tiennent à vos côtés pour vous aider à construire votre programmation et vos actions de médiation visant à valoriser le cinéma documentaire de création.

Les coûts de cette action culturelle de territoire seront répartis comme suit :

### Pour les projections

Le Conseil départemental prendra en charge la totalité des coûts de 18 projections, à hauteur de 1 à 3 séance(s) par intercommunalité. Cela comprend :

- les droits de projection du ou des film(s)
- la prestation du cinéma itinérant Mondes et Multitudes (le cas échéant) ou la location du cinéma (le cas échéant)
- la rémunération d'un ou plusieurs intervenant(s) ainsi que leur transport et leur hébergement – chaque séance étant accompagnée d'une rencontre avec un intervenant (cinéaste, programmeur...)

Chaque commune ou intercommunalité participante aura à prendre en charge les repas des intervenants et, le cas échéant, des projectionnistes du cinéma itinérant Mondes et Multitudes, ainsi que les verres de l'amitié à l'issue des projections.

Au-delà de 3 projections sur une même intercommunalité, la prise en charge financière d'une à deux séances supplémentaires seront partagées entre vos tutelles et le Conseil départemental :

- Le Conseil départemental prend en charge la rémunération et l'hébergement des intervenants, dans la mesure où ceux-ci sont déjà invités pour d'autres projections de la programmation *Habiter*.
- Vos tutelles prennent en charge les droits de projection du ou des film(s), les coûts éventuels liés aux projections (location salle de cinéma ou autre prestataire etc...), la restauration des intervenants et leur déplacement aller-retour entre Rodez et le lieu de la séance.

#### Pour les actions de médiation

Le Conseil départemental proposera et financera des actions de médiation en fonction des projets des bibliothèques (ateliers, expositions, rencontres ...). En fonction du nombre d'actions souhaitées et de leur coût, un co-financement avec les tutelles des bibliothèques sera à envisager.